Nombre :	
de Membres en exercice	26
de Présents	15
de Votants	18
Quorum	14

Date de convocation : 3 juillet 2025

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
9 juillet 2025 - 18 heures

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq,
Le neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Jean Beaudoux située 5, place de la Mairie au Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHÉRAULT, VALLET, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRÉ, POLICE, FRANÇOIS, CONON, DUBOIS, MMES SEMELY, CRÉMADÈS.
ABSENTS EXCUSÉS : MME GEORGET a donné pouvoir à MME MOUSSET, MME TURMEL a donné pouvoir à M. THIROUARD, MME GUILLIN, MME MOULIN (arrivée à 19h15) a donné pouvoir à M. LHÉRAULT.
ABSENTS : M. MAUFAY, MMES PICHON-COEURJOLY, PIGEOT, PAPILLON, M. DENECHAUD, MME TREVIN, M. GARNIER.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LHÉRAULT.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 mai 2025**
3. **Travaux**
   - 3.1. Attribution du lot unique pour les travaux voirie – aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux
4. **Finances**
   - 4.1. Subvention exceptionnelle pour le club de Judo de Val-au-Perche
   - 4.2. Subvention exceptionnelle pour le club de Tir à la carabine de Vendôme
   - 4.3. Décision modificative n°2 – Budget général 2025
5. **Personnel**
   - 5.1. Création d'un poste d'attaché et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe
   - 5.2. Modification du tableau des effectifs
   - 5.3. Modification du règlement du RIFSEEP
6. **Restauration scolaire**
   - 6.1. Révision du prix du repas dans les écoles maternelles et élémentaires de Val-au-Perche à compter du 1er septembre 2025
7. **Fêtes et cérémonies**
   - 7.1. Approbation du règlement du Marché de Noël
   - 7.2. Approbation du règlement du Challenge Sportif
8. **Gouvernance :**
   - 8.1. Validation de la composition du Conseil Communautaire
   - 8.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal
9. **Informations diverses**
10. **Questions diverses**

****

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Lhérault a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 mai 2025**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

3. **Travaux**

3.1. ***Attribution du lot unique pour les travaux voirie – aménagement extérieur de la salle Jean Beaudoux***

Dans la continuité de la réhabilitation d'une partie de la salle polyvalente Jean Beaudoux, le Conseil municipal a décidé de lancer un appel d'offre pour l'aménagement extérieur des abords de ce bâtiment. Une consultation a eu lieu du 2 au 30 juin 2025. Seule l'entreprise COLAS a répondu. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise COLAS France, seule candidate à l'appel d'offre pour un montant de 235 648.01 € HT soit 282 777.62€ TTC (montant intégrant une enveloppe de provision pour imprévus de 5 %). Le Conseil municipal décide, avec 17 voix Pour et 1 abstention, de retenir l'offre la mieux-disante pour effectuer ces travaux pour un montant de 235 648.01 € HT soit 282 777.62€ TTC.

4. **Finances**

4.1. ***Subvention exceptionnelle pour le club de Judo de Val-au-Perche***

Le Conseil municipal décide d'attribuer au club de Judo de Val-au-Perche une somme de 100.00 € pour la participation d'une licenciée du club, habitante de Val-au-Perche, au Championnat de France de Villebon-sur-Yvette le 17 mai dernier.

Commenté [FF1]:

4.2. ***Subvention exceptionnelle pour le club de Tir à la carabine de Vendôme***

Le Conseil municipal décide d'attribuer au club de Tir à la carabine de Vendôme une somme de 100.00 € pour la participation d'une licenciée du club, habitante de Val-au-Perche, au Grand Prix de France, au Championnat de France et à la coupe du monde en Allemagne.

4.3. ***Décision modificative n°2 – Budget principal 2025.***

Le Conseil municipal approuve les transferts de crédits énoncés précédemment dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2025.

section de fonctionnement	***dépenses***	***recettes***	***Observations***
65748 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	200,00 €		Subventions exceptionnelles pour la qualification de deux licenciés (2 X 100 €) domiciliés sur la commune (Club de Judo de Val-au-Perche et Club de tir de Vendôme)
65888 Autres charges de gestion courante	10 409,00 €		Annulation réduction de mandats EDF de 2023 pour cause d'avoirs déduits sur factures
74111 Dotation forfaitaire		13,00 €	Montant notifié = 241 226 € (prévu au Budget Primitif 2025 : 241 213 €)
741121 Dotation de solidarité rurale		70 798,00 €	Montant notifié = 350 798 € (prévu au Budget Primitif 2025 : 280 000 €)
741127 Dotation national de péréquation		19 279,00 €	Montant notifié = 19 279 € (prévu au Budget Primitif 2025 : 0 €)
748374 Dotation biodiversité et aménités rurales		3 942,00 €	Montant notifié = 37 942 € (prévu au Budget Primitif 2025 : 34 000 €)
023 Virement à la section d'investissement	83 423,00 €		Augmentation du virement à la section d'investissement
TOTAL	**94 032,00 €**	**94 032,00 €**	
section d'investissement	***dépenses***	***recettes***	***Observations***
238/041 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	15 477,00 €	15 477,00 €	Régularisation par opérations d'ordre du remboursement de l'avance forfaitaire par l'entreprise HUARD dans le cadre du marché public pour les travaux d'installation de la vidéoprotection (vu avec Conseiller aux Décideurs Locaux)
21568 op 2501 Matériel de défense incendie	800,00 €		Enveloppe complémentaire pour le renouvellement d'extincteurs
1641 Emprunt en euros		-82 623,00 €	Réduction de l'emprunt prévu pour financer les dépenses d'investissement
021 Virement de la section de fonctionnement		83 423,00 €	Augmentation du virement de la section de fonctionnement
TOTAL	**16 277,00 €**	**16 277,00 €**	

5. Personnel

5.1. *Création d'un poste d'attaché et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe*

Un agent administratif a été retenu par Monsieur le Président du Centre de Gestion afin de bénéficier d'un avancement de grade par promotion interne au 1er juillet 2025. Le Conseil municipal décide de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1er juillet 2025, de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à cette même date, de charger Monsieur le Maire ou son représentant de prendre les arrêtés réglementaires et d'effectuer toutes démarches en découlant.

5.2. *Modification du tableau des effectifs*

Afin de tenir compte de la création d'un poste d'attaché et la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe, le Conseil municipal adopte le tableau des emplois proposé.

5.3. *Modification du règlement du RIFSEEP*

Suite à la délibération n°2025-058 portant création d'un poste d'attaché, le Conseil municipal décide de modifier la délibération n° 2017-115 du 7 novembre 2017 sur le règlement du **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel (RISEEP).

6. **Restauration scolaire**

6.1. ***Révision du prix du repas dans les écoles maternelles et élémentaires de Val-au-Perche à compter du 1er septembre 2025***

Le Conseil municipal, suite à l'augmentation du coût des matières premières et donc du coût de revient du prix du repas dans les écoles maternelles et élémentaires, décide de prévoir une augmentation de 3 % à compter du 1er septembre 2025.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ENFANT DEPUIS LE 01/01/2023	PROPOSITION + 3% SAUF TRANCHE 1
1ère tranche : de 0 € à 999 €	1,00 €	1,00 €
2ème tranche : de 1 000 € à 1 399 €	2,76 €	2,84 €
3ème tranche : de 1 400 € à plus	3,53 €	3,64 €
TARIF ADULTE	4,69 €	4,83 €

7. Fêtes et cérémonies

7.1. ***Approbation du règlement du Marché de Noël***

Après délibération Le Conseil municipal approuve le règlement du Marché de Noël.

7.2. ***Approbation du règlement du Challenge sportif***

Après délibération Le Conseil municipal approuve le règlement du Challenge sportif.

8. Gouvernance

8.1. ***Composition du Conseil Communautaire***

Le Conseil municipal prend acte de cette répartition pour les élections municipales de 2026.

8.2. ***Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal***

- n° 2025-027 : Demande de subvention – FAFA (**F**onds d'**A**ide au **F**ootball **A**mateur) – éclairage sportif du stade Jacques Vallée pour un montant de 60 522,00 € représentant 80 % du montant total HT,
- n° 2025-028 : Demande de subvention – Conseil Départemental – restauration de la toiture du lavoir de Mâle pour un montant de 2 354.70 € représentant 20 % du montant total HT,
- n° 2025-029 : Autorisation pour signature d'un bon de commande pour l'achat d'un camion nacelle pour un montant de 22 800 € TTC,
- n° 2025-030 : Modification de la demande 2025-027 pour la FAFA, demande de subvention pour l'éclairage sportif du stade Jacques Vallée pour un montant de 37 826 € représentant 50 % de du montant HT.

9. <u>Informations diverses</u>

- Monsieur le Maire indique qu'une convention a été établie entre le SICTOM et l'éco-organisme Aliapur, pour la prise en charge des déchets pneumatiques. Cette convention ne permet toujours pas de collecter les pneus en déchèterie mais elle permet de faire enlever les pneus issus de dépôts sauvages. Afin d'identifier nos besoins, le SICTOM nous demande d'indiquer la quantité et le type de pneus issus de dépôts sauvages avant le 15 août. Le service technique a comptabilisé 200 pneus issus de dépôts sauvages. Monsieur le Maire indique qu'en raison du lundi 14 juillet, jour férié, les collectes emballages papiers et ordures ménagères sont reportées du jeudi 17 juillet 2025 au vendredi 18 juillet 2025. Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue le vendredi 1er août avec l'agence des infrastructures départementales du Perche concernant l'intersection RD 211/636/VC 1 sur la commune de l'Hermitière afin de réfléchir aux ajustements nécessaires. M. ANDRÉ, Conseiller municipal, indique que les carrefours sur

cette route sont très dangereux et qu'ils le seront encore plus si les stops sont enlevés. Monsieur le Maire indique que cette réunion permettra d'en échanger et de constater sur place les ajustements qu'il sera possible de faire.

Arrivée de Mme Moulin à 19h15.

- Mme Mousset, Adjointe en charge des animations, informe que l'association pour le comité de jumelage a été créé. Une randonnée a été organisée en juin. La 1ère charte d'amitié avec la commune de Cerizay devrait être signée le 6 décembre à Cerizay et le 20 décembre à Val-au-Perche lors du marché de Noël.
- Mme Vail, Adjointe en charge des seniors, remercie les élus qui l'ont aidée à appeler les personnes fragiles pendant la période de canicule et fait appel aux bonnes volontés lors des prochaines canicules.
- M. Lhérault, Adjoint en charge des travaux, informe que les travaux d'enfouissement « rue de la Taille » sont achevés et que les travaux de voirie reprendront début septembre.
- M. Plessis, Adjoint en charge de la Culture, rappelle que la fête du jeu et du cinéma aura lieu le vendredi 18 juillet prochain. Des jeux de plein air seront installés à partir de 10 h. Le film « Un petit truc en plus » sera projeté à partir de 22h. Le samedi 30 août aura lieu la fête du skate et un feu d'artifice.
- M. Police, Conseiller municipal délégué à la voirie, informe que des ganivelles ont été posées autour du bassin du lotissement « Bensley ».
- M. François, Conseiller municipal délégué au sport, a constaté que des personnes prélevaient l'eau de la rivière pour arrose. Il est rappelé que les prélèvements d'eau sont soumis à autorisation. M. Truillet, Conseiller municipal et Président du SIAEP du Bassin de l'Huisne, informe que le Syndicat Départemental de l'Eau lors de la dernière réunion, a alerté sur le fait que des restrictions d'eau allaient venir s'il ne pleuvait pas cet été.
- Mme Moulin, Conseillère municipale déléguée au commerce, précise que le local éphémère continue d'être loué : des créneaux sont encore disponibles cet été. Le gîte est quant à lui occupé régulièrement.
- Mme Semely, Conseillère municipale délégué à la communication, indique que la distribution des bulletins et des guides des associations est terminée et elle remercie les personnes ayant participé à la distribution. Prochaine réunion du comité de rédaction aura lieu le vendredi 11 juillet pour la préparation du bulletin n° 22.

10. <u>Questions diverses</u>

- Mme Couvret, Conseillère municipale, demande si l'heure de fin du marché a changé. Monsieur le Maire indique que l'heure n'a pas changé. Mme Moulin, Conseillère municipale déléguée au commerce, a rappelé aux commerçants ce mercredi matin qu'ils devaient libérer la place pour 13h comme indiqué dans le règlement afin que les services techniques puissent procéder au nettoyage. L'organisation pourra être revue si cela pose problème à certains commerçants qui auraient des commandes au-delà de 12h. La commission commerce se réunira prochainement. Il est rappelé également que les emplacements sont gratuits, comme l'ont souhaité les élus, mais qu'il y a toutefois des règles à respecter.

La séance est levée à 19h42,

Jean-Claude LHÉRAULT,	Sébastien THIROUARD,
Secrétaire de séance,	Le Maire